

ALPES MARITIMES  
COMMUNE DE DRAP  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 106./2020

**OBJET : Finances : Plan de relance – Ecologie – Installation de chauffage réversible - l'école Pierre CAUVIN**

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2020.

**PRESENTS** : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX /**PROCURATIONS** : Gracienne DODAIN à Robert NARDELLI / Bouabdallah LAFTAS à Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Alexandra RUSSO / Vanessa BEAUJAUD à Catherine DINI / Jean Marc OCCHIROSSI à Sandrine GUGLIELMINO / Maëva THOMMERET à Véronique MINISCLOUX.**ABSENT :****Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Plan de Finances des services de l'Etat,**Considérant** la nécessité de pouvoir continuer à réaliser la réhabilitation de l'école Pierre CAUVIN,**Considérant** l'importance de pouvoir assurer ces travaux indispensables,**Considérant** la politique engagée sur le terrain qui permet une réfection générale des bâtiments vieillissants,**Considérant**, la nécessité de réduire les dépenses et de préserver ainsi l'impact environnemental par la diminution des consommations en installant un système de chauffage réversible de type pompe à chaleur,**Considérant** que le projet de Plan de Relance est en cours de finalisation, il convient de demander l'autorisation de déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat,**Considérant** le montant total des travaux s'élevant à 116 647€ H.T.**Où** l'exposé de Monsieur le Maire,**Il est décidé** au Conseil municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat pour solliciter une subvention à hauteur de 80 % dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment, notamment avec l'installation d'un système de chauffage réversible de type pompe à chaleur pour un montant de 116 647€HT.

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Absents : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 27

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUSRobert NARDELLI  
Maire de DRAP

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 18/12/2020

Affichage en mairie le : 27/12/2020